

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-quatre, le 26 août 2024 à 19h30

En exercice 23 les membres du Conseil Municipal se sont réunis à dix-neuf heures trente à la salle du
Présents 15 conseil en séance publique, sous la présidence de Mr Daniel SANS-CHAGRIN, Maire
Pouvoirs 05 **Date de la convocation :** 22 août 2024
Votants 20 **Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :**

Étaient présents :

ALAIN Sylvie, AMIRAULT Jean-Louis, ANDRILLON Sylvie, AZOU Jean-Jacques, COSNARD Daniela, CROSEFINTE Jean-Paul, FAVIER Hélène, GACHET Dolorès, LAISEMENT Alex, LIZON Patrick, NOYE Yolande, OLBERT Michel, PITTET Isabelle, PUJOLLE Daniel, SANS-CHAGRIN Daniel.

Étaient absents avec pouvoir :

BEAUJARD Catherine (pouvoir FAVIER Hélène), CARTIER François (pouvoir SANS-CHAGRIN Daniel), DIROCCO Mireille (pouvoir CROSEFINTE Jean-Paul). GORÉ Florian (pouvoir LAISEMENT Alex), TOUZARD Nathalie (pouvoir COSNARD Daniela).

Étaient absents :

CHANSON Amandine, COSNARD Marie-Claire, OBLIGIS Éric.

Secrétaire de séance : LAISEMENT Alex.

Le compte-rendu de la séance du 17 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2024-40

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un marché pour l'extension des Services Techniques a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article R.2113-4 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation a été lancée le 14/06/2024 pour une remise des offres fixée au 19/07/2024 à 12h00.

Douze plis ont été reçus, chacun dans les délais demandés.

Pour chaque lot des offres ont été reçues à l'exception du lot 2 qui n'a reçu aucune réponse. Celui-ci étant inférieur à 40 000 € HT, conformément à l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique, le maître d'œuvre de l'opération a contacté deux entreprises pour demande de devis ce qui a permis de réaliser également l'analyse de ce lot.

Les membres de la commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 09 août 2024 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestations suivantes :

Lot	Intitulé	Titulaire	Montant € HT
1	Maçonnerie – VRD	BRIAULT	69 908.06 €
2	Charpente Bois – Couverture – Bardage Bois	CTT	26 465.68 €

Lot	Intitulé	Titulaire	Montant € HT
3	Menuiseries extérieures aluminium – Métallerie	Menuiserie OUDIN	13 646.99 €
4	Plâtrerie – Doublages – Isolation	TOLGA	16 700.00 €
5	Menuiseries intérieures Bois	Menuiserie OUDIN	3 475.70 €
6	Revêtements de sols – Faïence	MAGALHAES	7 740.94 €
7	Peinture	CHARRON PEINTURES	9 975.20 €
8	Plomberie – Sanitaires	PLUME THOMASSEAU	3 850.00 €
9	Electricité – Chauffage – Ventilation	PLUME THOMASSEAU	8 800.00 €
		TOTAL HT	160 562.57 €

Mr le Maire explique que sur le lot 2 une option est proposée pour un pare-pluie en fibre de bois d'un montant de 842.22€ HT, le lot 2 s'élève donc à 27 307.90€HT.

À la suite de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition ci-dessus et de valider ainsi la décision de la commission d'Appel d'Offres,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations,
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Délibération n° 2024-41

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les écoles de la commune de Coteaux-sur-Loire ont réalisées sur l'année scolaire 2023-2024 différents projets de sorties éducatives. Les coopératives scolaires ont participé à ces financements cependant les écoles demandent si une subvention complémentaire peut être attribuée par la commune.

Sur proposition de la commission enfance, jeunesse solidarité qui a étudié cette demande, Monsieur le Maire propose de voter une subvention de 10 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer, à chaque coopérative scolaire de la commune de Coteaux-sur-Loire une subvention de 10€ par enfant participant à chacune des sorties organisées.



Information diverse :

1/ Les Cambriolages

Sont évoqués les cambriolages qui ont eu lieu sur la commune dans la nuit du 27 au 28 juillet 2024, différents locaux ont été touchés.

Dans le quartier de Saint Michel sur Loire :

- L'atelier Place des Anciens Combattants : un tableau électrique a été dérobé
- Le local de l'association de la « Boule de Fort » : un réfrigérateur a été volé
- La Poste : plusieurs portes ont été fracturées, le coffre n'a pas pu être ouvert mais il a été endommagé. Son changement est prévu pour le 30 août 2024.

Dans le quartier de Saint Patrice :

- La médiathèque : porte fracturée rien de volé mais barillet de porte à changer

Mr LIZON, 1^{er} adjoint, précise qu'un état des lieux fait apparaître un montant d'environ 6 500.00€ de dégâts et qu'à la suite de la déduction des franchises et de la vétusté il devrait rester un reste à charge pour la commune d'environ 2 500.00€.

Une nouvelle alarme sera installée dans les locaux de l'ancienne mairie/poste ainsi qu'à l'école, il s'agit de la même déjà installée et utilisée dans plusieurs bâtiments de la commune (mairie siège, atelier St Patrice, école St Patrice, etc...).

2/ La Foire

Mme FAVIER, adjointe, rappelle que pour la bonne organisation de cet événement, de l'aide sera nécessaire sur la plage horaire 6h-20h, elle va mettre en place un tableau pour que chacun puisse s'inscrire et donner ses disponibilités.

La question des rondes « Vigipirate » est évoquée, il est rappelé que les véhicules de la commune (tracteurs et camions) seront placés à chaque entrée afin d'empêcher tout véhicule extérieur à la Foire de pouvoir pénétrer sur le site. Une liste des numéros de téléphone des agents communaux, présents ce jour, ainsi que des élus et volontaires sera mise à disposition de chacun en cas d'urgence.

3/ Le Marché de Noël

Mme FAVIER, adjointe, informe le conseil qu'elle rencontre des difficultés pour l'organisation du marché.

Il est difficile de trouver des exposants, certains ne veulent pas venir si c'est en extérieur ou la date ne convient pas. La commission « Animation » a décidé en début d'année de changer le jour du marché et de l'organiser un vendredi en fin d'après-midi après la sortie des classes afin d'attirer un maximum de personnes et de réduire la concurrence avec les marchés plus importants organisés le samedi. Cependant des exposants qui travaillent dans la journée souhaitent s'installer à compter de 18h ce qui sera trop tard.

Il ne sera pas organisé de concert mais il devrait y avoir la chorale des enfants si un intervenant musical est recruté ou si les enseignants sont d'accord pour entraîner les enfants. Une projection « Sons et Lumières » se fera également sur l'église.

Séance levée à 20h10

Pour extrait, à Coteaux-sur-Loire, le 26 août 2024.

Le Maire,
Daniel SANS-CHAGRIN.



Le secrétaire de séance,
Alex LAISEMENT.

